

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 février à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Nedde, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23 janvier 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	25	4	29	29	1

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT ST PRIEST Hubert, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine a donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique, BOUR Coline a donné pouvoir à Evelyne MARQUES, GASCHET Gérald a donné pouvoir à Jean-Pierre BOSDEVIGIE, GORA Richard a donné pouvoir à Mélanie PLAZANET

Membres excusés : CHAMPAUD Marc, ECHASSERIAU Vincent, SIMON Isabel

Membres absents : BODIN Pascal, COLIN Juliana, SUDRON Frédéric

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

FINANCES

Délibération n° 05-2024 : Création d'un budget annexe rattaché au budget principal "Assainissement Collectif" non assujetti à la TVA

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière exerce de plein droit, depuis le 1^{er} janvier 2024, la compétence « Assainissement Collectif des Eaux Usées » en lieu et place de ses communes membres.

Madame LENOBLE, Vice-Présidente, demande d'approuver la création d'un budget annexe pour le service public « assainissement collectif » et d'approuver le non-assujettissement à la TVA de ce budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5214-16 ;
Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 apportant des assouplissements supplémentaires aux modalités de transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes ;
Vu la délibération n°51-2023 du 29 juin 2023 approuvant la prise de la compétence « Assainissement Collectif des Eaux Usées » au 1er janvier 2024 ;
Vu la délibération n°70-2023 du 28 septembre 2023 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres du Comité de Pilotage Assainissement collectif en date du 12 octobre 2023 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°87-2023-12-19-00002 du 19 décembre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2024 ;
Considérant qu'il convient de créer un budget annexe distinct par service et selon le mode de gestion ;
Considérant qu'il convient de se prononcer sur l'assujettissement ou non à la TVA ;
Considérant qu'il est proposé de créer, à compter du 1^{er} janvier 2024, un budget annexe distinct pour le service « Assainissement Collectif » et de ne pas l'assujettir à la TVA ;
Considérant que ce budget annexe sera soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, de :

- **CREER un budget annexe pour le service public « Assainissement Collectif » rattaché au budget principal de la Communauté de Communes ;**
- **NE PAS SOLLICITER l'assujettissement à la TVA.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 02 février 2024

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

Publié le : 06 FEV. 2024